



ZENITH

CONTRAST

CLICKER

MEMORY

CAMERA

RECALL

VOLUME

L'INFORMATIQUE irrigue un pays

PIERRE LHERMITTE*

« Il n'est de vent favorable pour celui qui ne sait où il va » — Sénèque.

L'évolution de l'informatique : un pari sur 30 ans ?

Un schéma directeur est, avant tout, un pari sur l'avenir, qui se veut moteur et porteur d'effets vis-à-vis des grandes options d'aménagement du territoire. Or, celles-ci ne prennent tout leur sens que dans une vue largement prospective; l'horizon des études d'un schéma directeur devrait donc être d'au moins quinze ans, ou mieux : vingt-cinq à trente ans. Mais est-il domaine plus hasardeux et plus difficile à explorer que celui du devenir de l'informatique ?

L'informatique est tout d'abord une technique naissante qui évolue très rapidement : la technologie des moyens de traitement de l'information se périmé complètement dans un délai de cinq à sept ans, tout juste suffisant pour passer des expériences de laboratoires aux réalisations effectives.

De surcroît, dans ce secteur, le point d'appui traditionnel des prévisionnistes fait défaut : il ne saurait être question de trouver un fil directeur dans l'analyse de la situation des pays étrangers. Seuls les États-Unis ont quelque cinq ans d'avance sur un pays comme la France; c'est beaucoup et c'est peu, car si le capital d'expérience que représentent ces cinq ans est riche d'enseignement lorsqu'il s'agit d'étudier le développement prochain de l'informatique dans tel ou tel secteur, il est quasiment sans apport au niveau de l'aménagement du territoire. Et cette remarque est d'autant plus valable que l'évolution technique sociale et géographique des États-Unis est profondément différente de celle d'autres pays qui se posent, au sujet de l'informatique, des interrogations.

Aux U.S.A., le réseau de transmission — et la haute diffusion de l'usage du téléphone — constitue un facteur d'entraînement au développement de l'informatique et de la téléinformatique. C'est exactement l'inverse dans un pays comme la France. Il y a donc lieu d'attacher une grande importance aux influences réciproques, au cours des prochaines années, des besoins de l'informatique, de la mise à niveau du réseau téléphonique et des grandes options d'aménagement du territoire.

Mais d'autre part, les U.S.A. ont déjà, depuis longtemps, abordé l'urbanisation du territoire et la mobilité est l'une des caractéristiques de ce pays; les nouvelles techniques de

transmission d'informations accéléreront, faciliteront ou justifieront a posteriori ce phénomène; elles ne sauront en être la cause ou le préalable. Il en va différemment en France.

x 5 en 1985.

L'informatique est, en effet, devenue symbole de la mutation, outil de la rationalisation et de la cohérence des décisions et représente de ce fait un espoir, une chance pour le développement. Poursuivant sa croissance actuelle à un rythme diminuant progressivement sans doute, mais néanmoins exponentiel, l'informatique, dans un pays comme la France, quintuple son poids dans l'économie de la nation de 1985.

Dans les toutes prochaines années, les entreprises et les administrations continueront de s'équiper en moyens informatiques pour faire face à des besoins croissants d'échanges d'informations internes. Ainsi, se créeront de nombreux réseaux informatiques de plus en plus efficaces (gestion intégrée), mais relativement indépendants les uns des autres.

Mais, dans un proche futur, ces réseaux s'organiseront autour de « banques de données », nœuds vitaux du système d'information qui caractérisera plus tard notre économie baignant dans l'information comme un moteur baigne dans l'huile. Tout d'abord, apparition des premières banques de données sectorielles (banques de données des notaires, des avocats, des médecins...) et des centres d'échanges d'informations entre les entreprises et les administrations qui deviendront « informatisées ».

Certes, les obstacles financiers techniques et particulièrement humains ne manqueront pas; c'est pourquoi, l'introduction de l'informatique dans ce domaine, pourtant techniquement privilégié au regard de ces techniques, s'effectuera progressivement : automatisation des échanges d'informations entre les entreprises d'un même secteur (sidérurgie, pétrole, banques) puis entre les entreprises et les administrations (Ministère des Finances, de l'Industrie, des Affaires Sociales, Institut de Statistique, institutions financières) et enfin, entre les administrations (Ministères de l'Intérieur, de la Justice, des Affaires Sociales, les collectivités locales...).

* Directeur chargé du service des Études Économiques Générales de l'Électricité de France.

Visiophone dont le lancement doit intervenir courant 1970. Cet appareil (American Telephone and Telegraph) permet de voir son interlocuteur et, éventuellement, d'interroger un calculateur. En France, le Centre National d'Études des Télécommunications étudie actuellement des prototypes de visiophone perfectionnés. De cette technique peut naître de nouveaux types de rapports entre les hommes et peut-être une influence sur la géographie économique d'un pays et celle de ses transports.

Peu à peu, pour structurer ces échanges, des banques de données, rassemblant des informations économiques, techniques, voire même individuelles, se développeront, nœuds vitaux sur lesquels seront raccordés la multitude des réseaux informatiques évoqués plus haut.

Et l'aménagement du territoire ?

« ... Il a fait de leur territoire un patrimoine ! » - psaume 136

L'informatique, pas plus que la transmission — qui ne sont que des techniques — ne devraient imposer une politique territoriale ou une organisation administrative particulière. Bien au contraire, ces techniques introduisent une telle souplesse dans le fonctionnement du système économique, présentent une telle puissance par rapport aux techniques classiques, qu'elles sont susceptibles de s'adapter à n'importe quelle organisation territoriale ou administrative. Mais, c'est dans la mesure où, d'une part, les organisations actuelles ne sont pas pleinement satisfaisantes — soit du point de vue de l'efficacité, de la productivité ou de l'épanouissement humain et sociologique — où, d'autre part, la mise en œuvre de structures différentes — et mieux adaptées aux objectifs considérés comme souhaitables — se heurte à certaines contraintes liées à la communication entre les hommes et à l'échange d'informations, que ces nouvelles techniques sont susceptibles d'apparaître, non point comme les moteurs d'une politique nouvelle, mais comme la condition nécessaire — voire suffisante — à la mise en œuvre de ces politiques.

Cet aspect particulier des techniques informatiques est très important à l'époque où l'organisation économique, administrative et humaine se trouve, dans de nombreux pays, remise en cause de fond en comble, d'une part bien sûr en raison de l'explosion des technologies avancées, mais surtout par suite de profonds changements en cours dans la structure de la main-d'œuvre active ; les repères sont pour la France par exemple :

— décroissance de la population agricole — d'un peu moins de 20 % de la population active en 1965 à 5 % en l'an 2000 ;

— croissance des secteurs quaternaires — le tertiaire noble de moins de 10 % en 1965 à près de 40 % en l'an 2000 ;*

* Nous distinguons dans le secteur tertiaire classique, le quaternaire ou domaine de la matière grise, non susceptible d'être remplacé par l'ordinateur, du tertiaire de routine, dont les travaux sont automatisables et constitue de ce fait le domaine d'élection de l'informatique.

— modification radicale des tâches humaines dans le secteur industriel (quid de l'évolution en nombre dans ce secteur?) ;

— modification profonde d'une partie du secteur « tertiaire », à savoir le personnel administratif qui représente actuellement 10 à 15 % de la population active et un certain nombre de professions qui servent actuellement de support au transfert de l'information (agence de voyages, grossistes...).

Aujourd'hui, il n'en est rien et certains peuvent penser que l'informatique a été un facteur « d'anti-aménagement du territoire » et en tout cas de concentration géographique ; en France, en effet, la grande majorité des calculateurs (60 % en nombre, 80 % en valeur), de la matière grise nécessaire à leur mise en œuvre et des sociétés de service — dont l'informatique est devenue aujourd'hui une image de marque — sont implantés, vivent ou exercent leur activité dans la région parisienne. Cette tendance risquerait d'ailleurs de s'accroître si le phénomène informatique se développe sans plan directeur : les réseaux informatiques indépendants qui se développeront dans les prochaines années seront en grande partie centrés sur les capitales, ce qui créera une structure d'accueil, humaine et technique, favorable à la concentration des banques de données sectorielles. Pour la France, les raisons d'une plus grande concentration sur Paris des centres de décisions en seraient ainsi amplifiées.

Or, il n'y aura de réel équilibre « Capitale-Province » ni de véritable aménagement régional, sans décentralisation des centres de décision. C'est pourquoi un schéma directeur de l'informatique doit aussi être celui de l'information économique et de la décentralisation du quaternaire. C'est semble-t-il, essentiellement dans ces secteurs, qui sont précisément ceux appelés à vivre de l'information sous toutes ses formes, que ce soit pour la traiter, prendre des décisions ou innover, que nous trouverons effectivement des « leviers informatiques » susceptibles d'influencer une politique territoriale de décentralisation des activités ou d'organisation administrative.

Parmi ceux-ci, l'un des plus importants serait, à mon avis, une expérience volontariste et imposée de décentralisation. Au niveau d'un pays comme la France, elle pourrait être tentée sur Marseille-Aix, par exemple, avec plusieurs grandes directions opérationnelles appartenant d'une part à l'administration, d'autre part au secteur industriel public.

P. L.